

Voici un certificat d'Herbecq " chirurgien des Cottes de batis-
 " cant et champlain certifie qu'à la requette de Noel carpentier il
 " s'est transporté chez ce dernier pour visiter Jeanne tousaint sa
 " femme qui était au lit avec des blessures a luy faites par le sieur
 " poctier. Ces blessures étaient au bras et une contusion à lado-
 " maint où je crois que le contre-coup ne peut pas être sans grande
 " douleur. Elle a besoin d'une garde pour la soigner. Elle a tombé
 " en syncope en ma present.

" Fait à champlain ce 24 d'aou 1707.

Fr herbecq. " (29)

Herbecq est mentionné aux Actes du Père Didace: " Sieur
 " Herbé Chirurgien demeurant à Batiscan, qui avoit vu cet hom-
 " me et luy dit qu'il ne croyoit pas pouvoir le guérir le connois-
 " sant trop invétéré, et que l'argent qui luy cousteroit pourroit
 " être sans succès, c'est pourquoi le dit malade alla aux Trois-
 " Rivières voir le docteur Du Gay. " (30)

Ceci se passait en l'année 1719 et le nom du malade était Bruslé
 dit Francourt de la Seigneurie de Bécancourt. (31)

Herbecq, aussi Herbereq, chirurgien et marguillier en charge
 de la paroisse de St-François Xavier, de la Seigneurie de Batis-
 can, actionne contre Joseph Rouillard de Fonville, habitant de la
 même paroisse, au sujet de la succession de feu Fr. Trotain dit
 St-Surain, auparavant notaire de Batiscan. Le Conseil renvoie
 cette requête devant le lieutenant-Général des Trois-Rivières qui,
 lui, la renvoie devant le Conseil. Au commencement de juillet
 1733. Le Conseil déboute Herbecq de sa demande, mais con-
 damne Rouillard à cinq livres de frais pour le premier procès. Il
 condamne Herbecq aux depens du présent incident, qui se mon-
 tent à dix livres. (32)

29. *Doc. du rég. franc. arch. judic.*, 2 rue Cook, Québec.

30. *Canada français*, vol. IV, p. 265.

31. *Ibid.*

32. *Jug. et Dél. du Conseil Souverain*, vol. du 24 sept. 1731, pp. 134, 148; vol.
 d'oct. 1732, p. 4; vol. du 6 juil. 1733, p. 25.